



Compte-rendu de l'audience Académique AESH du mardi 3 octobre 2023

PrésentEs :

Pour l'administration

- Mme Mayot : Secrétaire générale adjointe de l'académie de Lyon
- Mme Noyel : Chargée de coordination académique école inclusive
- Mme Ancer : Directrice des personnels DPATSS
- Mme Lombardo : Chef de service administration Ecole inclusive

Organisations syndicales

- CGT Educ'action
- SNUIPP-FSU
- SNES-FSU
- FNEC-FP-FO
- SNALC

Lors de l'audience, la CGT Educ'action a porté l'urgence d'un changement positif pour les AESH et les élèves qu'elles/ils accompagnent et a fait remonter les dysfonctionnements et problématiques auxquels elles et ils sont confrontés.

Nous avons bien entendu réaffirmé les revendications de nos collègues, dont le métier au sein de l'Éducation Nationale est indispensable, doit être respecté et reconnu concrètement par des actes forts.

La situation des AESH de l'académie ne cesse de se dégrader. Tant au niveau des conditions d'emploi que des conditions de travail. Les PIAL, Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé, au sujet desquels la CGT Educ'action avait alerté dès 2017, implorent ! Cette politique de gestion des accompagnements a déshumanisé le système en place, système qui commençait à peine à trouver des points de cohérence.

Le projet de transformation des PIAL en PAS nous alerte d'autant plus qu'il nous promet le pire et a été décidé sans concertation avec les organisations syndicales, donc sans aucune contradiction ni négociation possible ! L'article 53 au PLF 2024 le démontre. La MDPH se verra dépossédée de leur pouvoir décisionnaire du type et du nombre d'heures d'accompagnement des élèves, des aménagements à mettre en œuvre,... Autant dire que les conditions ne pourront que continuer de se dégrader.

Réponse de l'administration :

L'administration s'est montrée plutôt discrète face à ces remontées de terrain, sauf à nous dire qu'il est important que les organisations syndicales continuent de les informer des dysfonctionnements, et qu'elle souhaite conforter la communication et le travail en commun avec les partenaires sociaux...

Commentaire CGT Educ'action :

Il est pour la CGT Educ'action nécessaire de revenir de toute urgence à l'humain, de mettre fin à la gestion purement comptable de la scolarisation des élèves en situation de handicap : pour les personnels, pour les élèves. Et donc plus de PIAL, et pas de PAS non plus !

La restructuration des services gestion entraînent à nouveau des dysfonctionnements majeurs : des AESH sans salaire en septembre, des PV d'installation remis à signature trop tard dans le mois donc demandes de mise en paiement à DGRFIP déjà parties, des erreurs dans les paies (baisse de salaire, indices et donc salaire brut erroné,...), des primes REP non versées, des nouveaux services gestion, dont les AESH du Rhône n'ont eu connaissance que le 27 septembre, en mode « fantôme » qui ne répondent pas aux AESH, ...

Les AESH s'enfoncent déjà de plus en plus dans la pauvreté, c'est inacceptable de traiter ces agentEs de la sorte. Elles et ils ont droit au respect de la part de l'administration.

La DRH avait indiqué en avril 2023 que les nouveaux et nouvelles gestionnaires entraient en formation en ce mois d'avril et qu'ils seraient donc prêtEs fin août pour la rentrée de septembre ! Râté !

Les AESH sont encore marquéEs par ce qu'elles/ils ont subi en 2019, avec des salaires non versés pour certainEs pendant plusieurs mois. La CGT Educ'action se doit de porter leur voix et vous demande de respecter les AESH et de trouver des solutions d'urgence afin que ces dysfonctionnements disparaissent .

Réponse de l'administration :

L'administration reconnaît éprouver des difficultés de gestion administrative des AESH, surtout en septembre en lien, notamment, avec le nombre de démissions et le passage en CDI au bout de 3 ans. Elle précise également que la délocalisation des services et le nombre de dossiers et mails à traiter a engendré l'embauche d'un agent contractuel dédié au traitement des mails des AESH.

Elle indique également que tout est mis en œuvre pour que les choses rentrent dans l'ordre, c'est une question de temps.

La situation de versement des primes REP et REP+ est arrêtée en août pour être reprise dès que les services sont informés des affectations des AESH. Ils pourront alors régulariser les situations, en prennent en compte juillet et août. Ce sera fait sur la paie de décembre.

Commentaires CGT Educ'action :

La notion de temps est bien différente pour l'administration et pour les agentEs AESH qui ont de plus en plus de mal à garder leur logement, payer leurs factures... L'administration doit stabiliser les agentEs en poste sur ces services, créer des postes statutaires, les former,...

Concernant les missions des AESH, le cadre existe, il n'est pas respecté. De nombreuses pratiques abusives sont installées par les directions, couvertes par les coordinations de PIAL : l'ouverture et fermeture ainsi que la surveillance au portail et aux récréations à la place des enseignantEs, la demande faite aux AESH d'effectuer des tâches administratives, la demande aux AESH de prise en charge de groupes d'élèves sans notification MDPH, les AESH se retrouvant à devoir gérer les apports d'outils pédagogiques et de supports adaptés, la mise à l'isolement des AESH avec les élèves accompagnés dans des pièces ou même parfois des couloirs, seulEs, pendant des heures...

Nous ne cessons d'alerter la DRH, qui nous dit faire des rappels réguliers mais rien ne change. Cet absence de respect des textes officiels est honteux !

La CGT Educ'action demande à ce que le respect du cadre de gestion des AESH soit respecté par les chefFes d'établissement, les directions d'école, les coordinations de PIAL. Les rappels du service école inclusive et de la DRH n'ont pas permis de changement dans les pratiques, il est nécessaire de les imposer !

Réponse de l'administration :

L'administration insiste sur son intention de travailler plus en concertation avec les organisations syndicales qui doivent faire remonter ces situations.

Et il sera adressé aux coordinations de PIAL et à destination des directions des établissements une note de rappel du cadre de gestion et des missions AESH, avec en pièce jointe le Vademecum AESH Académie de Lyon.

Commentaires de la CGT Educ'action :

La CGT Educ'action sera très attentive à la bonne réception de cette note par les concernés.

L'absence d'attractivité et les conditions de travail dégradées, font que de plus en plus d'AESH partent et/ou craquent, sont en arrêt maladie, démissionnent, se retrouvent en licenciement pour inaptitude après un long parcours du combattant. Même après leur licenciement pour inaptitude, le cauchemar continue. Elles et ils, sans revenus, doivent relancer les services pour obtenir les documents nécessaires à la régularisation de leur situation administrative....

La DRH s'était engagée l'année dernière à réunir les médecins de prévention des trois départements de l'académie. Toujours rien !

L'employeur a obligation de veiller à la santé mentale et physique de ces agents, c'est un devoir.

La CGT Educ'action demande depuis 3 ans à ce que soit mis en place un groupe de travail dédié aux conditions de travail des AESH, avec les organisations syndicales représentées dans les instances.

Réponse de l'administration :

Le recteur a opté pour un groupe de travail AESH référent et un groupe de travail sur la formation.

Commentaires de la CGT Educ'action :

Concernant les AESH à missions référents, à ce jour ce n'est que surexploitation sans reconnaissance concrète, de la poudre aux yeux.

Quant à la formation, qui en plus arrive après la prise de fonction, elle n'apporte aucune bonification aux AESH quel que soit leur niveau de compétences et de qualifications !

Oui aux formations qui accordent ensuite reconnaissance concrète.

La CGT Educ'action revendique pour les AESH une formation de 2 ans qualifiante, adaptée au métier de l'accompagnement scolaire, sous statut, avec des périodes d'immersion, des temps de formation communs avec les enseignantEs.

Nous en restons donc à un déni de la réalité : toujours pas de prise en compte des urgences !

Pour la CGT Educ'action :

On ne peut ramener le manque d'AESH au seul contexte social actuel : c'est leur situation particulièrement inacceptable qui est à l'origine de ces manques.

Ce ne sont pas des « primettes » de suite absorbées par la baisse ou l'arrêt des aides de la CAF, qui font que leur situation va s'améliorer.

Il est grand temps que ce métier soit reconnu concrètement par la création d'un statut, qu'on arrête de considérer les AESH comme des bonNEs à tout faire, des nounous qui font garderie à l'école, des pions qu'on déplace sans respect ni pour eux, ni pour les élèves qu'ils les accompagnent.

Les AESH exercent un métier à part entière au sein de l'Éducation Nationale.

Ils sont le 2ème corps en nombre du ministère.

Leur situation est le reflet de la considération accordée aux élèves qu'ils accompagnent. Il est urgent de prendre grand soin des AESH.

Augmentation d'urgence des salaires par une refonte conséquente de la grille indiciaire, avec un indice plancher à hauteur du métier et évolution digne au sein de la grille :

- Création d'un corps de métier AESH catégorie B1
- Salaire plein temps des 24h d'accompagnement élèves
- Une formation de 2 ans qualifiante, adaptée au métier de l'accompagnement scolaire, avec des périodes d'immersion, des temps de formation communs avec les enseignants.
- L'arrêt des PIAL et l'abandon du projet des PAS
- Le respect du cadre de gestion des AESH et son amélioration

Vos contacts CGT Educ'action dans l'académie de Lyon :

01 Ain : CGT Educ'action 01

CS 60092

01001 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tél : 06 27 44 04 01

courriel : educationcgtain@orange.fr et dédié aux AESH : cgteduc.AESH01@laposte.net

site internet : <http://www.educationcgtain.fr/>

42 Loire :CGT Educ'action 42

Bourse du Travail, salle 108

06 Cours Victor Hugo

42000 SAINT-ETIENNE

Tél : 06 51 64 26 89

courriel : 42@cgteduc.fr

site internet : <http://www.cgteduc42.fr/>

69 Rhône : Cgt Educ'action Rhône

Bourse du Travail

Place Guichard

69422 LYON CEDEX 03

Tél. : 04 78 62 63 60

courriel : contact69@cgteduc.fr

site internet : <http://www.cgteduc69.fr/>